



# Paniers gourmands des Vergers d'Ableiges

## Contrat d'engagement

Entre

SCEA BARROIS LES VERGERS D'ABLEIGES  
CD 28 95450 ABLEIGES 01.34.66.10.56  
[barrois@lesvergersdableiges.fr](mailto:barrois@lesvergersdableiges.fr)

Nom et prénom : .....  
Adresse : .....  
.....

Producteur arboricole

N° téléphone : .....

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis ci-après :

### Engagements du bénéficiaire du panier :

- Pré-financer la production
- Essayer de se rendre au moins 1 fois sur l'exploitation pendant la saison d'engagement
- Gérer le partage de son panier, ses retards et absences (vacances...) auprès d'associations caritatives
- Participer aux réunions de bilan de fin de saison

### Engagements du producteur :

- Mettre en œuvre ce qu'il est nécessaire sur son exploitation pour réaliser au mieux sa récolte
- Livrer suivant le calendrier établi des produits de qualité, frais, de saison, issus exclusivement de son exploitation
- Participer aux distributions, donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée des travaux et accueillir les membres bénéficiaires sur son exploitation pendant la période d'engagement
- Être transparent sur le mode de fixation des prix et ses méthodes de travail
- Réfléchir sur les méthodes de production pour une meilleure prise en compte de l'environnement
- Être ouvert et expliquer le travail de la ferme
- Participer à la réunion de bilan de fin de saison
- Exploiter dans le respect des réglementations en vigueur

### Engagements communs :

Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, etc...) et à faire part de l'ensemble des soucis rencontrés

### Modalité pratiques autour du partage de la récolte lors des distributions :

Ces modalités sont définies en annexe de ce contrat

**En cas de situation exceptionnelle** (catastrophe climatique, etc...), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant les membres bénéficiaires et le producteur.

Le présent contrat prend effet à la signature de ce dernier et à la remise de l'ensemble des chèques de règlement de la période d'engagement.

Il sera conservé par le producteur pour 1 exemplaire, et par le bénéficiaire pour 1 exemplaire. Une copie pourra être délivrée sur demande.

Il pourra être reconduit de saison en saison, sans autres modifications que celles de ses annexes.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Nom et signature du membre bénéficiaire

SCEA BARROIS LES VERGERS D'ABLEIGES

# Saison du 10 janvier 2018 au 19 décembre 2018

## Contrat fruits & jus de fruits

### I – CONTRAT COMPLEMENTAIRE FRUITS (9 mois 2018)

#### Part prévisionnelle des récoltes :

- 1 Part à 9,50 € (constituée de 4 kg de fruits : base de 3 kg de pommes et de 1 kg de poires selon disponibilités)
- 2 parts à 9,50 € : soit 9,50 € X 2 X 9 mois = 171 €

### II – CONTRAT COMPLEMENTAIRE JUS DE FRUITS (9 mois 2018)

#### Jus de pommes

- 1 litre à 2,85 € : soit 2,85 € X 9 mois = 25,65 €
- Nombre de litres souhaité X 2,85 €

Mois d'encaissement des chèques	nombre	Prix	10 janvier	10 janvier et 16 mai
<i>contrat pour 1 part de fruits à 9,50 €</i>	1	9,50 €	85,50 €	2 chèques de 42,75 €
<i>contrat pour 2 parts de fruits à 9,50 €</i>	2	9,50 €	171 €	2 chèques de 85,50 €
Jus de pommes (1 litre)	1 litre	2,85 €	Pour 9 litres par an 25,65 €	////////////////////
Plusieurs litres		2,85 €		////////////////////
<b>TOTAL DU</b>				

N° de chèque	Date d'encaissement	Valeur en euro

**Le règlement de l'engagement se fait à la signature du contrat et uniquement en chèque.**

PS : merci d'indiquer au dos des chèques vos noms et prénoms s'ils sont différents de ceux de l'émetteur des chèques

**Les chèques devront être libellés à l'ordre de la SCEA BARROIS.**

#### Dates des distributions

10/01/18	07/02/18	14/03/18	11/04/18	16/05/18	Trêve	19/09/18	17/10/18	21/11/18	19/12/18
----------	----------	----------	----------	----------	-------	----------	----------	----------	----------

**Lieu des distributions :** Ferme HUMBERT – AMAP Des Prés Neufs  
 90 Rue de Villiers – 91310 – Longpont Sur Orge  
 Tél : 06 95 20 74 61